



SÉANCE DU 5 SEPTEMBRE 2023

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski tenue le 7 septembre 2023 à 19 h 00, à la salle Anicet Proulx à Saint-Narcisse-de-Rimouski, et à laquelle étaient présents :

GUERTIN, Mario	Maire
BANVILLE, David	Conseiller #1
CARON, Marie-Hélène	Conseillère #3
SOUCY, Guillaume	Conseiller #4
SOUCY, Gervais	Conseiller #5

Absent :

PROULX, Jonathan	Conseiller #2
DUCHESNE, Robert	Conseiller #6

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire suppléant déclare la séance ouverte à 19 h 00.

MOT D'OUVERTURE DU MAIRE

Monsieur le maire remercie tout le monde pour leur présence.

20230901- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU QU'un point au divers est ajouté pour la gestion des lacs ;

Il est proposé par David Banville appuyé par monsieur Guillaume Soucy et résolue à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour.

20230902-ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 AOÛT 2023

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance du procès-verbal du 07 août dernier ;

Il est proposé par monsieur Guillaume Soucy appuyé par monsieur Gervais Soucy et résolue à l'unanimité de procéder à l'adoption du procès-verbal du 7 août 2023.

20230903-COMPTES À PAYER

Il est proposé par madame Marie-Hélène Caron appuyé par monsieur Gervais Soucy et résolue à l'unanimité d'adopter les comptes à payer du mois d'août 2023 au montant 164 574,14\$ La directrice générale Vanessa Ruest-Vignola confirme que les fonds sont disponibles pour le paiement de ceux-ci. La direction générale avise aussi que des revenus de 9245.75\$ ont fait l'objet d'entrée d'argent ce mois-ci.

CORRESPONDANCE

La correspondance a été remise au membre du conseil municipal et ne comporte aucune demande ni questions.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question sur l'ordre du jour n'est posée.

RAPPORT SUR LES PLAINTES TRAITÉES DEPUIS LA DERNIÈRE SESSION ORDINAIRE

Aucune plainte écrite n'a été reçue depuis la dernière session ordinaire du conseil municipal.

20230904- MANDAT COMPTABILITÉ

ATTENDU QUE l'entente avec la firme comptable RAYMOND CHABOT GRANT THORTON se terminera après le dépôt du rapport financier 2022 ;

ATTENDU QUE MNP nous a fourni une offre de service qui nous semble juste ;

ATTENDU QUE la municipalité ne souhaite pas renouveler l'entente de la firme comptable actuelle ;

Il est proposé par monsieur Gervais Soucy, appuyé par monsieur Guillaume Soucy et résolue à l'unanimité d'accepter l'offre de service de la firme comptable MNP.

20230905- FIN DE MANDAT D'INGÉNIERIE – NATAN HAZEL

ATTENDU QUE l'offre de service n'a pas été respectée;

ATTENDU QUE nous n'avons plus de nouvelles de monsieur Natan Hazel depuis le mois de juillet ;

ATTENDU QUE nous devons faire appel à un autre professionnel afin de compléter le dossier de la TECQ;

Il est proposé par monsieur David Banville appuyé par monsieur Guillaume Soucy et résolue à l'unanimité de mettre un terme à l'entente entre la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski et monsieur Natan Hazel en date de ce jour.

20230906-SIGNATURE AU CONTRAT 2023-2024 AVEC LE MINISTÈRE DU TRANSPORT ET DE LA MOBILITÉ DURABLE

Il est proposé par monsieur Gervais Soucy appuyé par monsieur Guillaume Soucy et résolue à l'unanimité d'autoriser la signature du contrat de déneigement 2023-2024 avec le Ministère du transport et de la mobilité durable par la directrice générale, madame Vanessa Ruest-Vignola.

20230907-TRANSFERT DES RÉSERVES FINANCIÈRES AUX ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

Il est proposé par monsieur Guillaume Soucy appuyé par madame Marie-Hélène Caron et résolue à l'unanimité de procéder au transfert de la somme de 62 409.70\$ venant de la réserve des carrières vers le poste 55 16903 00 pour l'entretien des routes.

20230908-TRANSFERT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT AUX RÉSERVES FINANCIÈRES ;

Il est proposé monsieur Gervais Soucy appuyé par monsieur David Banville et résolue à l'unanimité de procéder aux transferts de 4800\$ des activités de fonctionnement à la réserve financière de l'évaluation ainsi que de la somme de 3750\$ des activités de financement à la réserve financière des élections.

20230909-DEMANDE DU COMITÉ DES LOISIRS

ATTENDU QUE le comité des loisirs recommande l'embauche d'une ressource pour ouvrir le centre multifonctionnelle les vendredis pour les adolescents de 12 à 17 ans; **ATTENDU QUE** des sommes sont disponibles au budget dans le compte 02-701-97-649;

Il est proposé par monsieur Guillaume Soucy, appuyé par madame Marie-Hélène Caron et résolue à l'unanimité d'accepter la recommandation du comité des loisirs, soit de procéder à l'embauche d'une ressource pour l'ouverture du centre multifonctionnelle les vendredis pour les adolescents de 12 à 17 ans du 13 octobre au 15 décembre 2023.

20230910-JOURNÉE DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QUE la semaine des municipalités est du 10 au 16 septembre 2023 ; **CONSIDÉRANT QU'**il est important de souligner notre municipalité avec les citoyens;

Il est proposé par monsieur David Banville, appuyé par madame Marie-Hélène Caron et résolue à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Narcisse-de-Rimouski soulignera la semaine de la municipalité le 17 septembre prochain dès 10h00 au centre multifonctionnelle et qu'il invite tous les citoyens pour un dîner hot-dog et blé d'inde accompagné d'un bazar d'objet de sports ainsi que des jeux gonflables pour les jeunes.

20230911-FOSSES SEPTIQUES POUR VILLÉGIATURE

Il est proposé par madame Marie-Hélène Caron appuyé par monsieur Gervais Soucy et résolue à l'unanimité d'autoriser les demandes écrites pour la vidange de fosses septiques aux deux ans en zone villégiature aux tarifs des résidents permanents. La demande devra être fait par formulaire fourni par la municipalité.

20230912-LIGNAGE – CHEMIN DU PETIT LAC MACPÈS

ATTENDU QUE des demandes de citoyens ont fait l'objet d'études pour le lignage du chemin du Petit Lac Macpès;

ATTENDU QUE trois solutions ont été soumis par le fournisseurs

Il est proposé par monsieur Gervais Soucy appuyé par monsieur Guillaume Soucy et résolu à l'unanimité de procéder au marquage de ligne simple du chemin du Petit Lac Macpès au tarif de 2 833.85\$.

20230913-APPUI À UNE DEMANDE DE CITOYENS CONCERNANT LA COUVERTURE CELLULAIRE

ATTENDU QUE trois citoyens ont procédé à l'envoi d'une lettre concernant la couverture téléphonique cellulaire à madame la ministre Maïté Blanchette-Vézina et à monsieur le député Maxime Blanchette-Joncas ;

ATTENDU QUE la couverture cellulaire est un dossier qui est prioritaire dans la municipalité ;

Il est proposé par monsieur Gervais Soucy appuyé par madame Marie-Hélène Caron et résolue à l'unanimité d'appuyer les démarches de nos citoyens face à la problématique de la couverture cellulaire dans notre municipalité.

20230914-RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION AU CENTRE DE MISE EN VALEUR DES OPÉRATIONS DIGNITÉ

ATTENDU QU'une demande de renouvellement a été reçu;

Il est proposé par monsieur Guillaume Soucy, appuyé par monsieur Gervais Soucy et résolue à l'unanimité d'accepter la demande de renouvellement au Centre de mise en valeur des opérations dignité au tarif de 60.00\$.

20230915-MANDAT D'UNE FIRME D'AVOCAT AU DOSSIER 100-32-0060092-234

ATTENDU QUE le dossier 100-32-0060092-234 sera en audience le 18 septembre prochain;

ATTENDU QUE la directrice générale représentera la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski;

ATTENDU QUE celle-ci doit recevoir les conseils d'un professionnel afin de la guider au dossier;

Il est proposé par monsieur Gervais Soucy appuyé par monsieur Guillaume Soucy et résolue à l'unanimité de donner le mandat à AVOCAT BSL pour l'aide au dossier 100-32-006-00092-234.

20230916-APPROBATION D'UNE DÉPENSE AU GARAGE MUNICIPAL

ATTENDU QUE la saison hivernale est bientôt à nos portes;

ATTENDU QUE la dépense dépasse le pouvoir d'achat de la direction générale;

Il est proposé par monsieur Gervais Soucy, appuyé par monsieur Guillaume Soucy et résolue à l'unanimité d'accepter la dépense de 15 523,00\$ pour l'entretiens des

véhicules.

20230817-APPROBATION D'UNE DÉPENSE POUR L'EAU POTABLE

ATTENDU QUE la dépense dépasse le pouvoir d'achat de la direction générale;

ATTENDU QUE cette dépense est reliée à un bris non-régulier à l'eau potable ;

Il est proposé par monsieur Guillaume Soucy, appuyé par monsieur David Banville et résolu à l'unanimité d'approuver la dépense de 5361.36\$ effectuée pour la réparation du débitmètre et ce qui en découle.

20230918-DÉPÔT ET AVIS DE MOTION AU PROJET DE RÈGLEMENT 387-2023

ATTENDU QUE le projet de règlement 387-2023 a pour objet ; PROJET DE RÈGLEMENT ÉTABLISSANT UNE RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LE REMPLACEMENT OU L'ACQUISITION DES VÉHICULES DES TRAVAUX PUBLICS;

Il est, par la présente, présenté et donné avis de motion, par madame Marie-Hélène Caron conseillère, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 387-2023 décrétant l'établissement d'une réserve financière pour le remplacement ou l'acquisition des véhicules des travaux publics.

Il est proposé par monsieur Gervais Soucy, appuyé par monsieur David Banville et résolue à l'unanimité d'approuver le projet de règlement 387-2023 ayant pour but d'établir une réserve financière pour le remplacement ou l'acquisition des véhicules des travaux publics.

Il est, par la présente, donné avis de motion, par madame Marie-Hélène Caron conseillère, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 387-2023 décrétant l'établissement d'une réserve financière pour le remplacement ou l'acquisition des véhicules des travaux publics.

20230919-PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE- VOLET ACCÉLÉRATION

ATTENDU QUE le programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures des réseaux routiers local et municipal dont elles ont la responsabilité;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL 2021-2025;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Narcisse-Rimouski choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante ; l'estimation des coûts détaillés ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski autorise le dépôt de la demande d'aide financière, confirme sa contribution financière au projet et autorise un de ses représentants à signer cette demande;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de monsieur Guillaume Soucy, appuyée par monsieur Gervais Soucy, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de Saint-Narcisse-de-Rimouski autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Vanessa Ruest-Vignola est dûment autorisée à signer tout

document ou entente à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

20230920-PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE –VOLET SOUTIEN

ATTENDU QUE le programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures des réseaux routiers local et municipal dont elles ont la responsabilité;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL 2021-2025;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Narcisse-Rimouski choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante ; l'estimation des coûts détaillés ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski autorise le dépôt de la demande d'aide financière, confirme sa contribution financière au projet et autorise un de ses représentants à signer cette demande;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de madame Marie-Hélène Caron, appuyée par monsieur David Banville, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de Saint-Narcisse-de-Rimouski autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Vanessa Ruest-Vignola est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

20230921-PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – RÉOLUTION ACCOMPAGNANT LA CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE

ATTENDU QUE le conseil municipal de Saint-Narcisse-de-Rimouski a pris connaissance des modalités d'application du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Saint-Narcisse-de-Rimouski a pris connaissance de la convention d'aide financière, l'a signée et s'engage à la respecter;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de monsieur Gervais Soucy, appuyée par monsieur Guillaume Soucy il est unanimement résolu et adopté que le conseil de Saint-Narcisse-de-Rimouski confirme son engagement à faire réaliser les travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée et certifie que Vanessa Ruest-Vignola est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports.

20230922- ABASIF 2023-2024

ATTENDU QU' un appel à soumissionner a été fait ;

ATTENDU QU'un seul soumissionnaire à soumissionner;

ATTENDU QU'une ouverture de soumission publique a été faite le 28 août dernier par madame Vanessa Ruest-Vignola et madame Dominique Michaud ;

ATTENDU QUE le prix reçu nous semble juste;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de madame Marie-Hélène Caron, appuyée par monsieur Gervais Soucy, il est unanimement résolu et adopté d'accepter la soumission de DCB Sable et Gravier au montant de 93 152,52\$ taxes et transport inclus.

20230923- Renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (2024 à 2028) – négociations entre les gouvernements du Québec et du Canada

ATTENDU QUE les gouvernements du Québec et du Canada mènent présentement des négociations pour le renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour la période 2024 – 2028;

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 24 août 2023 aux gouvernements du Québec et du Canada de conclure une entente rapide pour assurer la reconduction de cet important programme;

ATTENDU QUE ce programme est essentiel à la réalisation de projets importants dans les communautés du Québec;

ATTENDU QUE malgré les sommes importantes consenties à ce programme, elles demeurent insuffisantes pour répondre aux besoins et qu'elles doivent être majorées en raison de l'augmentation des coûts de réalisation des projets;

ATTENDU QUE la Fédération canadienne des municipalités a demandé au gouvernement fédéral de doubler ses investissements dans ce programme et de prévoir une indexation de 3,5% par année;

ATTENDU QUE la FQM et ses membres demandent depuis plusieurs années que le programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) permette le financement et la réalisation de projets planifiés et décidés par les municipalités du Québec, en ce sens que les projets de bâtiments municipaux (garages, hôtels de ville, casernes de pompiers, etc.) et les travaux sur les ouvrages de rétention (barrages, digues, etc.) soient admissibles à ce programme;

ATTENDU QUE l'importance d'adapter les programmes aux défis posés par les changements climatiques et de permettre aux municipalités de financer la réalisation d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences de ces changements tel que l'aménagement de ceintures coupe-feu pour protéger les communautés forestières;

ATTENDU QUE la reddition de compte lors de la réalisation de projets est lourde pour les municipalités;

ATTENDU QUE les négociations doivent aboutir impérativement au début de l'automne 2023 pour assurer sa mise en œuvre le 1^{er} janvier 2024 et pour permettre aux municipalités de prévoir les investissements dans leur budget;

ATTENDU QUE les sommes consenties à ce programme doivent être exempt de toute nouvelle obligation ou condition pour assurer sa réussite;

Il est proposé par monsieur Guillaume Soucy, appuyé par madame Marie-Hélène Caron et résolu que la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski demande aux gouvernements du Québec et du Canada

- De conclure dès le début de l'automne une nouvelle entente fédérale-provinciale pour le renouvellement du programme de la taxe sur l'essence

et la contribution du Québec (TECQ) pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028;

- D'augmenter les sommes disponibles aux municipalités du Québec et de prévoir une hausse annuelle de l'enveloppe pour la durée de l'entente afin de couvrir l'augmentation des coûts;
- De n'ajouter aucune reddition de compte, obligation ou condition additionnelle aux municipalités dans l'application du programme;
- De permettre le financement de projets de bâtiments municipaux, des ouvrages de rétention et des quais propriétés de municipalités dans les travaux admissibles;
- De rendre admissibles les projets de prévention, d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences des changements climatiques.

De transmettre copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports et lieutenant du Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, aux députés (*ajouter les noms des députés à l'Assemblée nationale et à la Chambre des communes de votre territoire*), à la Fédération québécoise des municipalités et à la Fédération canadienne des municipalités.

20230924- APPROBATION DE LA SOUMISSION POUR LE SEL ADOUCISSEUR

ATTENDU QUE le fournisseur actuel est dans l'incapacité de nous fournir le sel adoucisseur nécessaire au bon fonctionnement du réseau d'eau potable;

ATTENDU QUE des demandes de prix ont été faites à différents fournisseurs;

Il est proposé par monsieur Gervais Soucy, appuyé par monsieur David Banville et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de SEL WARWICK pour le sel adoucisseur au montant de 9.30\$ l'unité pour un total de 1232 unités. Le tout pour un total de 11 457.60\$ plus taxes applicables.

DIVERS

Gestion des lacs ;

PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions sont posées sur le surfacage du chemin du Petit Macpès ainsi que sur l'entretien des routes. Monsieur le maire affirme qu'aucune planification n'est prévue pour le surfacage de ce dernier dans un avenir rapproché et s'assure de faire le suivi concernant l'entretien des chemins d'été.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

20230925-LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur David Banville, résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 8h05.



Mario Guertin
Maire



Vanessa Ruest-Vignola
Dir. gén. et greff.-trés.